

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 80/640 du 27/12/80
MJT-DGTFP-DFF
portant intégration et nomination
de Mlle MAFOUMBA Françoise dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Administratifs et Financiers (Administration Générale)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

DB

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979,
Vu la loi n° 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des services administratifs et Financiers-SAF-
Vu le décret n° 62-138/AF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
Vu le décret n° 62-195-FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
Vu le décret n° 62-197-FP du 5.7.62 fixant les catégories hiérarchiques des cadres créées par la loi 15-62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret 62-198-FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A;
Vu le décret 63-84/FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses article 7 & 8;
Vu le décret 67-50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitution de carrière et reclassements;
Vu le décret n° 74-470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62-196 du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires
Vu le décret 79-154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret 79-155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le décret 79-706 du 30.12.79 modifiant la composition du Conseil des Ministres;
Vu la lettre n° 5523/MEN-DOC du 2.10.1980 du Directeur de l'Orientation et de la Formation permettant le dossier de l'intéressée
Vu le décret 74-224 du 10.5.74 portant attribution de certains avantages aux Ecclésiastiques, statisticiens et diplômés des Grandes Ecoles et Institut Supérieur de Commerce.

SGF

DEC R E T E .../...

ARTICLE 1ER- En application des dispositions combinées des décrets 62-426 et 74-229 des 10.6.74 et 23.11.72 susvisés, Mlle **MARCOUMBA** Française, née le 30.8.54 à Madinougou, titulaire de la licence de Sciences Commerciales et Financières obtenue à l'Université d'Alger est intégrée dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Administratifs et Financiers -**MAF**- (Administration Générale) et nommée au Grade d'Administrateur de 2^e échelon statutaire indice 500

ARTICLE 2- L'intéressée est mise à la disposition du Ministre des Finances.

ARTICLE 3- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Oranville, le 21 DÉCEMBRE 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement;

Colonel Louis GUYEN-BOU

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de la Justice

Henri LOUES

Victor TAMBA-MAMBA

- AMPLIATIONS :**
- JORPC 2
 - STFP-LFP 2
 - DEP.BST 2
 - SE 2
 - SEF 2
 - ST 2
 - MIN.FIN 2
 - INT. 2
 - COM/BS 2